

## DEVELOPPEMENT DURABLE / ECO-RESPONSABILITE

En juin 2003, le gouvernement a adopté une « *Stratégie Nationale de Développement Durable* » (SNDD) incitant les acteurs publics à engager des démarches d'éco-responsabilité. Après avoir élaboré, en octobre 2005, un premier guide pour les administrations, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a souhaité réaliser un deuxième document à destination des collectivités, en collaboration avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et l'AMF (Association des Maires de France), conçu sur la base d'expérimentations au sein de collectivités pilotes.

Ce guide est à l'intention des collectivités déjà engagées ou qui désirent s'engager dans la mise en place de démarches écoresponsables ; il situera les enjeux de ce type de démarche, donnera des exemples de bonnes pratiques, proposera des méthodologies pour les pérenniser en tenant compte des caractéristiques spécifiques des collectivités.

Huit collectivités pilotes de toutes tailles et de natures différentes ont donc été sollicitées pour partager leur expérience dans ce domaine et réaliser ensemble cet outil, en étant accompagnées et observées par un bureau d'études. Un deuxième cercle de seize autres collectivités complétait ce dispositif pour diversifier plus encore les avis et les expériences.

L'animation et l'organisation de ce travail collectif a alors été confié à un bureau extérieur, le CEDDAET (*Conseil En Développement Durable Auprès des Entreprises et Territoires*). Trois collectivités ont été sollicitées pour participer, sur leur territoire, à l'enregistrement de témoignages vidéo pour compléter ce guide (Autun, Drom et Gradignan).

Le document final se présente sous la forme d'un CDROM interactif, disponible auprès de l'ADEME. Une version « allégée » est disponible sur le site internet de l'AMF ([www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr))

Pour sa présentation, lors des 2<sup>èmes</sup> *rencontres des administrations et collectivités éco-responsables*, à Paris en février 2008, les communes de Drom et Gradignan ont été appelées à intervenir pendant ce congrès.



## Les collectivités partenaires du projet

### Collectivités du « 1<sup>er</sup> cercle »

#### Communes de

Betheny	(51)	6 000 habitants
Drom	(01)	190 habitants
Gradignan	(33)	22 000 habitants

#### Communautés de communes de

Autun	(71)	20 communes – 21 000 habitants
Pays des Herbiers	(85)	8 communes – 26 000 habitants

#### Communauté d'agglomération de

Rouen	(76)	45 communes - 400 000 habitants
Ventoux-Comtat Venaissin	(84)	25 communes - 65 000 habitants

#### Parc Naturel Régional

de l'Avesnois	(59)	134 communes – 132 000 habitants
---------------	------	----------------------------------



### Collectivités du « 2<sup>ème</sup> cercle »

#### Communes de

Besançon	(25)	118 000 habitants
Châtillon	(92)	34 000 habitants
Cran Gevrier	(74)	17 000 habitants
Nevers	(58)	41 000 habitants
Orléans	(45)	113 000 habitants
Tours-sur-Marne	(51)	1 400 habitants
Trouville-sur-Mer	(14)	5 400 habitants
Troyes	(10)	60 000 habitants

#### Communauté de communes de

Val de Sarthe	(72)	11 communes – 16 000 habitants
---------------	------	--------------------------------

#### Communauté d'agglomération de

Cités en Champagne	(51)	12 communes – 70 000 habitants
Elbeuf	(76)	10 communes – 56 000 habitants
Plaine Commune	(93)	8 communes – 340 000 habitants
Saint-Quentin-en-Yvelines	(78)	7 communes – 165 000 habitants
Rennes	(35)	37 communes – 390 000 habitants

#### SIOM (Syndicat Intercommunal pour les Ordures Ménagères)

Vallée de Chevreuse	(78 & 91)	16 communes – 167 000 habitants
---------------------	-----------	---------------------------------

#### SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple)

Pays du Mont Blanc	(74)	14 communes – 60 000 habitants
--------------------	------	--------------------------------

*Drom semble ici jouer au Petit Poucet dans la cour des grands, mais il était nécessaire et légitime que la France rurale soit représentée : n'oublions pas que un Français sur quatre réside dans une commune de moins de 2 000 habitants (et que plus de quatre communes sur cinq comptent moins de 2000 habitants). Sur les 36 684 communes de France, 20 875 comptent moins de 500 habitants (dont 12 973 avec moins de 250 habitants) ; si elles représentent moins de 8 % de la population de notre pays, elles administrent toutefois 40 % de son territoire (45 % en métropole).*